

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2726-2019**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le mardi 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2726-2019 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures 2371-2010 concernant la caducité d'une dérogation mineure.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 9 juillet 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe